

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER-DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-210

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 5

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES SITE DES LANDES DE LA POTERIE – FRANCHISSEMENT DE LA RD28 PAR LES AMPHIBIENS AMENAGEMENT PERENNE

Le site Natura 2000 des Landes de la Poterie, entre autres intérêts écologiques, abrite 11 espèces d'amphibiens dont 7 relèvent d'enjeux de conservation nationaux ou européens.

Suite à la mortalité importante constatée sur la route départementale 28, jouxtant le site, des actions

de piégeage et de transferts manuels des individus ont été menées par Lamballe Terre & Mer, durant 3 années (2017 à 2019), en partenariat avec l'association VivArmor Nature. Ces opérations, qui ont permis de faire franchir la route à plus de 4 000 individus, ne pouvaient cependant être pérennes, de par la mobilisation de personnels qu'elles nécessitent et du fait de l'efficacité partielle du dispositif.

La portion de route concernée a, ensuite, été fermée 2 hivers (2020 et 2021), durant la période de migration pré-nuptiale des amphibiens, le temps de lancer et réaliser une étude visant à rechercher une solution pérenne et partagée pour le franchissement de la RD 28 par les amphibiens.

Cette étude, confiée au CEREMA, a été co-financée par Lamballe Terre & Mer en tant que structure opératrice du site Natura 2000, Lamballe-Armor en tant que commune concernée et propriétaire de la majeure partie du site Natura 2000 et le Conseil Départemental 22 en tant qu'autorité gestionnaire de la route. L'étude a permis d'évaluer les impacts environnementaux, sociologiques et économiques de différents scénarii d'aménagement, ceci dans le cadre d'une démarche de concertation poussée (réunions publiques, recueil de témoignages, enquêtes téléphoniques et sur le terrain, visites du site, large communication). Les 6 scénarii étudiés ont été les suivants :

- Poursuite d'une fermeture temporaire durant chaque période hivernale,
- Construction d'un batrachoduc (passages réalisés sous la route + barrières béton),
- Fermeture nocturne par barrière automatique,
- Fermeture définitive de la portion de route et aménagement d'itinéraires de substitution,
- Construction d'un platelage bois en surplomb du revêtement actuel de la chaussée (solution proposée par un citoyen dans le cadre de la concertation),
- Ne rien faire.

Après l'analyse des avantages et inconvénients pour chacun des scénarii étudiés, intégrant les conclusions de la démarche de concertation, il est proposé d'opter pour une fermeture définitive de cette portion de route.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la solution retenue visant à une fermeture définitive de la portion de RD 28 jouxtant le site Natura 2 000 des Landes de La Poterie,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 5 – Mmes MERIAN (+ pouvoir M. de SALLIER DUPIN). CORDON.MORFOUASSE. M. LUCIENNE

Abstention : 6 -Mme LELIONNAIS. MM. VIMONT. MORIN. BLEVIN. L'HOMME. CORDON

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 DEC. 2021**

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2021**

De l'affichage le **22 DEC. 2021**

*Pour le Président,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

